

Image not found or type unknown



Le Conseil d'État, juge de cassation

Question / réponse publié le **26/08/2024**, vu **577 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Le Conseil d'État, juge de cassation

Le Conseil d'État, juridiction suprême de l'ordre administratif, peut être saisi d'un pourvoi en cassation. Il s'agit d'une voie de droit exceptionnelle par laquelle le Conseil d'État ne rejuge pas l'affaire mais vérifie la correcte application du droit par les juges du fond.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/269135-le-conseil-detat-juge-de-cassation>